



Comment et calculer la taxe des ordures menageres

Par **gigitte54_old**, le **15/09/2007** à **15:22**

je suis locataire d'un appartement f6 avec 4enfants et mon mari.il y a 2 autre logement occupe par 1 locataire seul et l'autre 2.mon proprietaire me demande 380 euro d'ordures menageres;je voudrais savoir coment cela et calcule et en fonction de quoi.

Par **Jurigaby**, le **15/09/2007** à **15:42**

Bonjour.

Par principe, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale.

IL s'agit d'une valeur relativement complexe à calculer pour un non initié et qui tient compte de la surface, du prix au m2.

Si vous avez un doute sur le montant présenté par le propriétaire, vous pouvez lui demander une copie de sa taxe foncière faisant apparaître le montant exigible au titre de la TEOM.